

Baromètre CNSA de l'activité de votre MDPH !

RÉSULTATS DU 3^e TRIMESTRE 2022

Délais de traitement des demandes	Délai global	dossiers enfants	dossiers adultes	AAH	PCH
	3,4 mois	2,3 mois	3,6 mois	3,7 mois	3,3 mois

Rappel : quand vous déposez une demande à la MDPH, celle-ci dispose d'un **délai légal de 4 mois** pour le traiter.

Décisions d'attribution des droits à vie	AAH avec taux d'incapacité d'au moins 80%	RQTH
	80% des dossiers éligibles	94% des dossiers éligibles

Les personnes qui ont une perte d'autonomie définitive peuvent bénéficier, dans certains cas, de droits à vie comme l'AAH, la RQTH, les CMI.

Durée moyenne des droits ouverts en matière de scolarisation	30,1 mois
--	-----------

Afin de mieux correspondre aux cycles scolaires, les droits relatifs à la scolarisation visent à atteindre une durée moyenne de 36 mois.

Mesure de la satisfaction des personnes

Nombre de répondants	Globalement satisfaits
400	88 %

Participez, vous aussi, à l'amélioration de la qualité de service de votre MDPH en répondant à l'enquête en ligne « ma MDPH, mon avis ».